

Hebdo Canada

MISS MORLEY



Volume 3, N° 17

le 23 avril 1975

Ottawa, Canada.

La conjoncture économique au Canada en 1974, 1

Décès de M. Alain Grandbois, 3

L'érable et ses produits, 3

Rapport du Centre national des Arts, 3

Tour du CN finie en un temps record, 3

La maison Krieghoff classée "monument historique", 4

Concurrence pour la construction d'une voiture électrique, 4

Sonnets de Shakespeare pour le Festival de Stratford, 4

Maison modulaire en fibre de verre, 5

Pour la préservation des trésors nationaux, 5

Échange d'élèves Québec/Colombie-Britannique, 6

La Loi sur la représentation des T. N.-O., 6

Étudiant en biomédecine de la République dominicaine, 6

La conjoncture économique au Canada en 1974

Dans le contexte de la conjoncture économique défavorable enregistrée à l'étranger, la production et l'emploi ont été relativement bien soutenus au Canada en 1974. La contraction des disponibilités internationales de pétrole pendant les premiers mois de l'année n'a guère eu dans l'immédiat d'incidence sur l'activité économique du pays. La dépense intérieure est demeurée assez vigoureuse pendant une bonne partie de l'année, les investissements effectués par les entreprises pour accroître leur capacité de production continuant en particulier d'apporter un puissant soutien à l'activité économique. Au fil des mois toutefois, l'aggravation de la baisse cyclique à l'étranger commença à influencer de plus en plus sur la demande et sur les prix des principales exportations canadiennes. De plus, certaines composantes de la demande intérieure, qui avaient fait preuve d'une très grande fermeté ont commencé à donner des signes de faiblesse, tout particulièrement les achats de logements, d'automobiles et d'autres biens de consommation durables. Toutefois, la demande intérieure ayant conservé un certain dynamisme, les importations ont continué de croître rapidement, ce qui a engendré au second semestre, une dégradation des termes de l'échange et une détérioration marquée du compte courant de la balance des paiements. Vers la fin de l'année, la production a fléchi, la croissance de l'emploi a ralenti et le chômage a commencé à augmenter. La hausse rapide des prix intérieurs s'est poursuivie et les efforts déployés par les salariés pour maintenir et, dans certains cas, pour améliorer leur situation relative se sont traduits par une forte pression à la hausse sur la structure des coûts intérieurs.

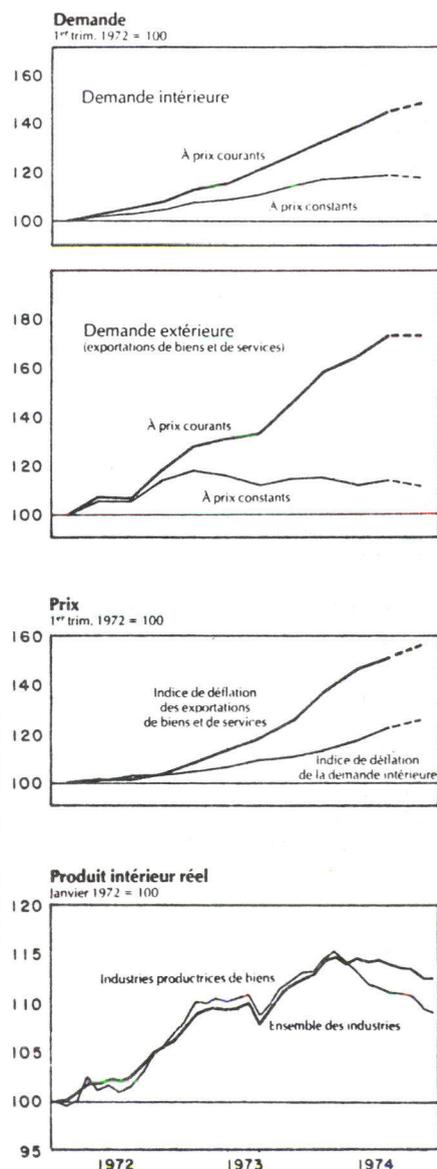
Dépense globale accrue

...Les renseignements disponibles tendent à indiquer que la dépense globale à prix courants au Canada a progressé en moyenne de quelque 17% en 1974. Cette progression est en grande partie imputable à une hausse du niveau général des prix de quelque 13%.

La croissance de la production réelle de biens et de services, qui aurait été d'environ 3½% sur l'année, a été nettement inférieure à celle de chacune des trois années précédentes et s'est confinée aux premiers mois de 1974. Continuant sur la lancée des derniers mois de 1973, le volume de la production globale a marqué une très forte avance pendant les premiers mois de 1974, puis a atteint un sommet où il

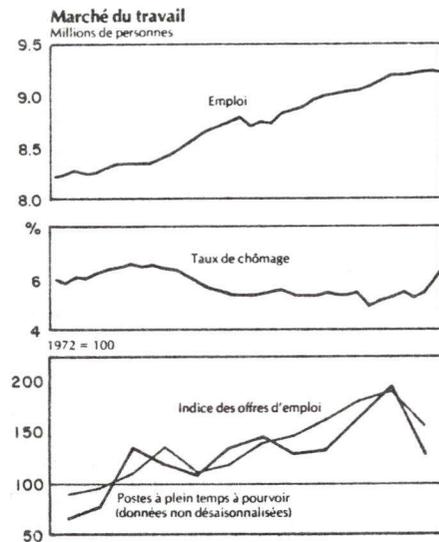
Principaux indicateurs économiques

Données désaisonnalisées



s'est plus ou moins maintenu avant d'entamer un recul notable au dernier trimestre.

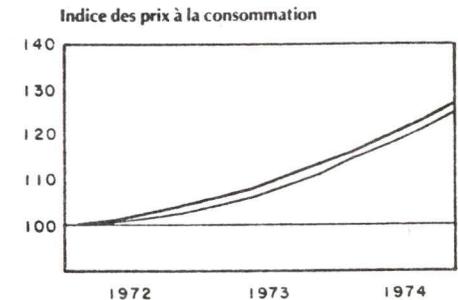
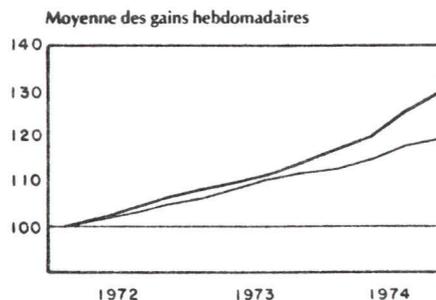
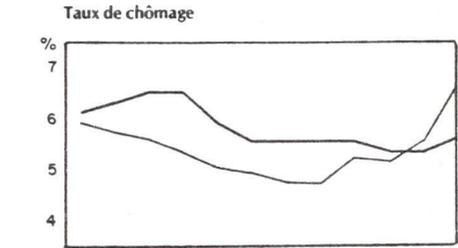
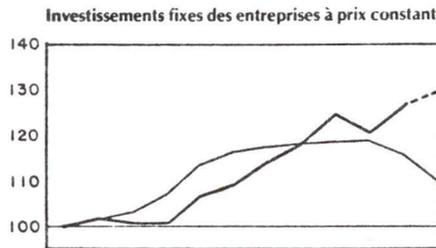
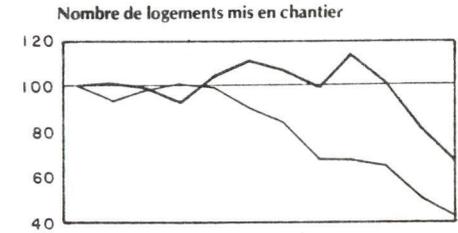
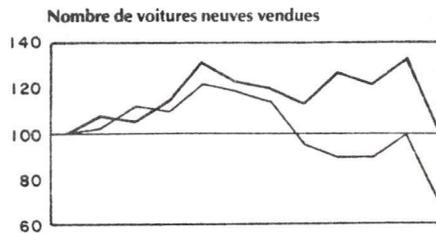
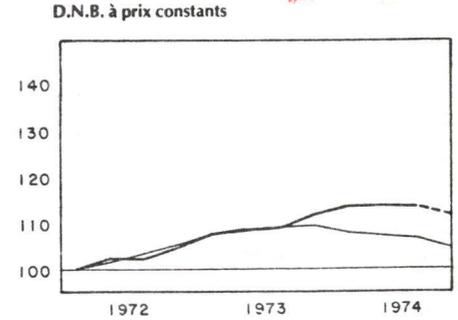
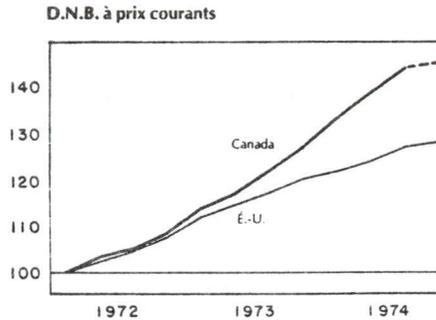
L'essor de la production fin 1973 et début 1974 a renforcé les pressions dont l'appareil productif avait déjà été l'objet en 1973, limitant ainsi à court terme toute nouvelle augmentation de la production. Le marché du travail a également continué à présenter des signes de tension pendant la majeure partie de l'année. En outre, la production a été perturbée par de très nombreux arrêts de travail, en particulier au printemps et au début de l'été. Toutefois, en raison du fléchissement de la demande observé dans certains secteurs de l'économie à partir du printemps, la pression sur les capacités de production s'est progressivement affaiblie, et les pénuries de main-d'oeuvre et de matières premières sont devenues bien moins courantes.



Comparaison Canada-États-Unis

Une des caractéristiques remarquables de 1974 réside dans les fortes dissemblances qu'ont affichées les économies canadienne et américaine au cours de l'année. Comme on le constatera au graphique de la page 13, le fléchissement de la demande globale, en termes réels et en termes nominaux, a commencé bien plus tôt et a été bien plus prononcé aux États-Unis qu'au Canada. Aux États-Unis, le produit national brut à prix courants a augmenté d'à peu près 8% en 1974, soit à un taux environ deux fois moins élevé que celui qui semble avoir été enregistré au Canada. Comme la hausse des prix a été à peu près du même ordre dans les deux pays, la différence dans l'évolu-

Quelques indicateurs de l'évolution économique au Canada et aux États-Unis
1^{er} trim. 1972 = 100, données désaisonnalisées



tion de la demande apparaît surtout dans le comportement de la production réelle. Aux États-Unis, le P.N.B. en volume a atteint une crête au dernier trimestre de 1973 et a diminué tout au long de 1974; pour l'ensemble de l'année, il s'est situé à un niveau inférieur de plus de 2% à celui de 1973 et, au dernier trimestre de 1974, il était de 5% plus bas qu'un an plus tôt. Au Canada, par contre, il aurait marqué une progression d'environ 3½% sur l'année et semble n'avoir guère varié d'une fin d'année à l'autre. Dans les deux pays, l'emploi s'est remarquablement bien maintenu comparativement à la production pendant la plus grande partie de 1974; vers la fin de l'année,

toutefois, le chômage a commencé à monter en flèche aux États-Unis et, en janvier 1975, le taux désaisonnalisé de chômage s'établissait à 8.2% dans ce pays, contre 6.7% au Canada.

Bien que les prix aient évolué de façon similaire au Canada et aux États-Unis en 1974, certains indices donnaient à penser, vers la fin de l'année que sur ce plan aussi des différences commençaient à se manifester. L'évolution de certains indicateurs fondamentaux de la tendance des coûts et des prix aux États-Unis laisse croire que les perspectives d'une modération prochaine de l'inflation sont bien meilleures dans ce pays qu'au Canada. Si les coûts unitaires de main-d'oeuvre

Décès de M. Alain Grandbois

L'écrivain québécois bien connu, M. Alain Grandbois, est décédé le mois dernier. Ses funérailles ont eu lieu en l'église Notre-Dame-du-Chemin de Québec le 21 mars.

Auteur de plusieurs ouvrages dont *Né à Québec*, *Les voyages de Marco Polo*, *Îles de la nuit*, *Avant le chaos*, *Rivages de l'homme* et *l'Étoile pourpre*, l'illustre disparu a vu plusieurs de ses oeuvres couronnées. Il reçut le Prix du gouverneur général, ceux de la Société royale du Canada et du Conseil des Arts du Canada, le Prix Duvernay 1950 (Société St-Jean-Baptiste de Montréal), le Prix France-Canada 1963 et le Prix David à deux reprises, soit en 1941 et 1969.

M. Grandbois était membre de la Société des auteurs de langue française de Paris, de la Société des écrivains canadiens et de l'Académie canadienne-française dont il fut l'un des co-fondateurs.

L'érable et ses produits

La feuille d'érable a des liens si étroits avec notre patrie qu'on a fini par croire que l'érable lui-même était exclusivement canadien. Tel n'est pas le cas. Il y a 48 espèces et variétés d'érables provenant du Japon de la Chine, de la Mandchourie, de l'Europe, de la Corée et d'autres pays.

Tous les érables se placent bien dans un parterre sauf l'érable Négondo, qui procure de l'ombre et un abri mais est considéré indésirable à cause de sa mauvaise habitude de répandre ses graines à la fin du printemps; à cause de ses couleurs ternes à l'automne, son bois fragile et sa silhouette disgracieuse.

Il existe plusieurs types d'érable à sucre et la plupart sont en forme de colonne. Le plus remarquable est l'érable Newton Sentry, svelte comme une sentinelle, et qui s'élève jusqu'à 40 pieds mais reste mince comme un peuplier de Lombardie.

L'érable à sucre est plus lent à pousser que les autres de chez nous et il lui faut un sol bien égoutté.

Produits de l'érable

L'érable qui nous donne un délicieux sirop constitue une des richesses de notre pays. C'est la province de Québec

qui possède les plus belles érablières du pays. Elle fournit à elle seule plus de 85% de toute la production canadienne de sucre et de sirop d'érable. Le reste provient de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Il faut de 30 à 40 gallons d'eau d'érable pour faire un gallon de sirop; un arbre bien formé peut donner en moyenne 40 gallons d'eau par saison.

Dès leur arrivée au pays, les Blancs découvrirent que les Indiens savaient extraire la sève de l'érable et la transformer en sucre qu'on devait bientôt appeler "sucre du pays".

Des mesures législatives interdisent l'emploi du mot "érable" sur l'étiquette d'un produit qui ne provient pas exclusivement de la sève d'érable. Exception est faite lorsque le mot "érable" est employé dans l'expression "aromatisé artificiellement à l'érable".

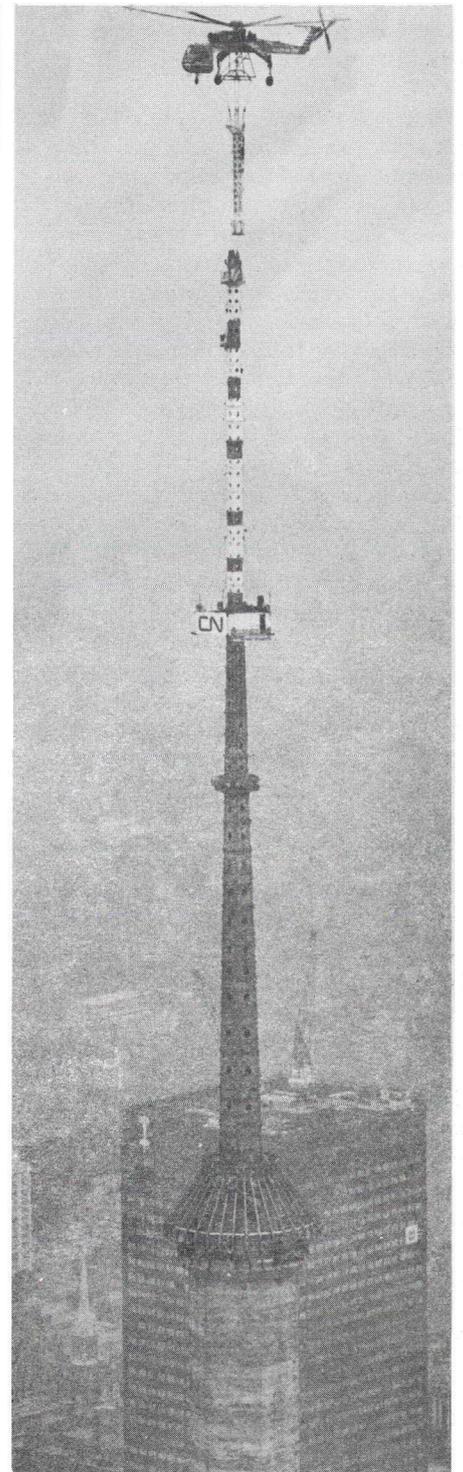
Rapport du Centre national des Arts

Le septième rapport annuel du Centre national des Arts a été déposé à la Chambre des communes. Les chiffres révèlent un accroissement du nombre des représentations de 16%, ainsi qu'un indice d'assistance allant en augmentant au cours de la saison 1973-1974.

Les statistiques du Centre national des Arts démontrent que du 1er juillet 1973 au 30 juin 1974, 999 spectacles ont été présentés contre 862 l'année précédente. Durant la saison 1973-1974, le Centre a enregistré 740,012 entrées payantes, donnant une moyenne de 72.9% sur la capacité totale des salles, contre 675,438 entrées payantes et une moyenne de 76.8% en 1972-1973.

L'Orchestre du Centre national des Arts attire toujours la majorité du public qui remplit la salle lors des concerts à 96.6% de sa capacité. Les réalisations françaises et anglaises du Théâtre remplissent la salle à 93.2%.

Durant l'année fiscale du 1er avril 1973 au 31 mars 1974, les coûts de programmation, administration et restauration se sont élevés à 9.99 millions de dollars. Le total des revenus du guichet (locations comprises), du garage et du restaurant représente 4.84 millions. Le coût net de 5.15 millions a été amorti par une subvention de 4.6 millions du Gouvernement fédéral, ajoutée à des subsides du Conseil des Arts du Canada, de la municipalité Ottawa-Carleton et autres organismes.



Tour du CN finie en un temps record
La dernière section de la Tour du Canadien-National à Toronto (un mâtenne en acier de 335 pi) a été mise en place le 2 avril, soit 26 jours après les débuts des travaux, grâce à Olga, un hélicoptère géant Skycrane. La nouvelle tour qui s'élève à une hauteur de 1,815 pi est la plus haute structure du genre au monde. (Voir Hebdo Canada édition combinée des 2 et 9 avril.)

La maison Krieghoff classée "monument historique"

Sur l'avis de la Commission des biens culturels et selon les études de la Direction générale du Patrimoine, le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Denis Hardy, a classé monument historique la maison Krieghoff, sise au 115 Grande-Allée-Ouest, à Québec.

Le ministère a procédé à son classement en raison de son emplacement et parce que Cornélius Krieghoff, artiste réputé, y avait élu domicile lors de ses séjours à Québec.

Cette maison champêtre, construite en 1848, est un vestige du siècle passé. Sa principale caractéristique physique est sa charpente à coulisses que l'on retrouve assez rarement dans la construction québécoise. Elle a une toiture à deux versants avec coyaux aux corniches, recouverte de bardeaux d'asphalte et de tôle à bague. A l'avant, il y a une galerie avec balustrade de planches chantournées simulant les fers de galerie en fonte. Les corniches des pignons sont décorées de festons.

Concurrence pour la construction d'une voiture électrique

Deux collèges communautaires du Manitoba se trouvent en concurrence pour produire une voiture à moteur électrique d'ici le printemps de 1976.

Le problème consiste à transformer une automobile ordinaire en un véhicule à propulsion électrique, afin de démontrer la possibilité d'utiliser des voitures à moteur électrique, de vitesse et de rayon d'action limités, en climat tempéré.

Chaque collège recevra une subvention de \$4,000 du gouvernement du Manitoba pour l'achat de pièces comme la carrosserie, les batteries d'accumulateurs, le moteur et les commandes. Le concours consiste davantage en une épreuve d'habileté technique qu'en une course pour l'achèvement du véhicule.

Le collège communautaire Red River, de Winnipeg, et le collège communautaire Assiniboine, de Brandon, qui donnent tous deux des cours d'électronique et de technique automobile, ont été invités à participer à ce concours.

Ce projet est parrainé par le gouver-



Sonnets de Shakespeare pour le Festival de Stratford

L'édition spéciale pour collectionneurs des sonnets de Shakespeare que l'actrice britannique dame Peggy Ashcroft montre ici à M. Ward Cornell, agent général de l'Ontario à Londres, est destinée à la Fondation du Festival Shakespeare de Stratford en Ontario. Dame Peggy a récemment présenté ce livre au haut commissaire du Canada en Grande-Bretagne, M. Paul Martin, à

l'occasion du centenaire du Royal Shakespeare Theatre à Stratford-upon-Avon, en Grande-Bretagne. D'autres exemplaires ont été remis aux représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande par la maison d'édition Shephard-Walwyn de Londres en reconnaissance des solides liens entre le théâtre du poète et les grands théâtres des pays du Commonwealth.

nement provincial et appuyé par l'Hydro Manitoba, le Conseil de recherches du Manitoba et la section des véhicules à moteur du ministère de la Voirie.

En plus de faire la preuve de l'utilisation possible d'une source d'énergie renouvelable, ne produisant presque pas de pollution, comme solution de rechange aux carburants fossiles non renouvelables, ce projet offre aux étudiants des collèges communautaires une occasion d'utiliser leur imagination et leurs connaissances en les appliquant à un projet précis.

Par ailleurs, ce concours fournira à la section des véhicules à moteur une occasion de vérifier si la *Highway Traffic Act* du Manitoba prévoit adéquatement le cas des véhicules mus à l'électricité de fabrication artisanale.

Il ne s'agit pas d'un projet de recherche, puisque la technologie et les pièces actuellement disponibles doivent être utilisées telles quelles.

Le véhicule qui sera choisi doit pouvoir atteindre la vitesse de 30 milles à l'heure, avoir un rayon d'action de 30 milles et répondre aux exigences de sécurité de la *Highway Traffic Act* du Manitoba. Il doit être exclusivement conçu pour utilisation en climat tempéré, et des précautions doivent être prises afin que l'évacuation des gaz produits par les accumulateurs ne vicie pas l'air du compartiment passagers. Le véhicule doit en outre être muni d'un dispositif intérieur permettant de recharger les batteries d'accumulateurs pendant la nuit, à même une prise de courant de 110 volts.

Maison modulaire en fibre de verre

Une nouvelle maison, modulaire et en fibre de verre, construite par les Entreprises Idlu, à Granby (Québec), vient de faire son apparition sur le marché québécois.

Les procédés utilisés pour sa fabrication ont déjà été mis à l'épreuve ailleurs, notamment en Allemagne et en Russie, mais le modèle québécois a été conçu spécialement pour le climat et les besoins canadiens.

Avantages

Ses avantages, selon les promoteurs, seraient nombreux: fabrication en série, coût peu élevé, adaptation facile selon les besoins de chaque famille, isolation thermique et acoustique de première classe, économie de chauffage, légèreté et facilité de transport, etc. Et toute maison montée en usine est munie d'un chauffage électrique, d'un appareil de climatisation, d'une cuisinière électrique et d'un réfrigérateur.

Caractéristiques

Le modèle de 13 pieds sur 21 (environ 4 m sur 6.4 m), que l'on voit sur la photo, constitue une unité normale et l'on peut réunir plusieurs unités semblables pour obtenir la grandeur désirée. Le prix de vente de cette unité est fixé à \$7,400.

Ces unités sont faites de matériaux de synthèse et selon des techniques modernes. Les éléments moulés se composent de deux parois de polyester renforcés de fibre de verre et on injecte une mousse de polyuréthane entre les parois. Tous ces éléments sont modulaires et entièrement fabriqués en usine.

La compagnie prétend que ces caractéristiques font que la maison est dotée d'une isolation thermique et acoustique correspondant à 20 pouces (environ 51 cm) de brique. A poids égal, le polyester renforcé est de deux à six fois plus résistant que l'acier; il est, de plus, imputrescible, inoxydable, non inflammable, étanche, insensible aux intempéries et résistant aux chocs.

Un autre facteur très intéressant est que les unités de ce genre ne requerront presque pas de chauffage, ce qui deviendrait très avantageux, si les menaces de pénurie de combustible devaient se répéter.

De telles maisons modulaires peuvent

être installées n'importe où et servir à toutes sortes d'usages, permanents ou temporaires. Un établissement hôtelier de Sept-Îles a déjà décidé de les adopter et on prévoit que cela pourrait devenir très utile lors des Jeux Olympiques de Montréal, en 1976.

Pour la préservation des trésors nationaux

Le gouvernement fédéral cherche à protéger le patrimoine national en empêchant que les trésors qui le constituent ne soient dispersés par une exportation incontrôlée.

Le projet C-33 "Loi sur l'exportation de biens culturels" qui réglementera l'importation et l'exportation de cette catégorie d'objets et qui, par des aménagements fiscaux spéciaux, encouragera les Canadiens à enrichir les établissements canadiens des trésors nationaux qu'ils ont en leur possession, a été présenté le 7 février en deuxième lecture à la Chambre des communes par le secrétaire d'État, M. J. Hugh Faulkner.

Voici les principales dispositions de ce projet de loi:

L'exportation des trésors nationaux sera contrôlée d'après une Nomenclature dans laquelle des catégories d'objets sont définies en fonction de leur âge et de leur valeur; ainsi, la sortie du Canada d'un objet présentant suffisamment d'importance pour entrer dans une catégorie de trésors nationaux peut être retardée si, la personne à qui la licence d'exportation a été refusée ayant fait appel, une Commission d'examen indépendante décide qu'il convient d'imposer un délai raisonnable pour permettre aux administrations et aux établissements publics canadiens concernés d'acheter cet objet à sa juste valeur marchande. Si, à l'expiration du délai, l'objet n'a pas été acheté, la licence d'exportation doit être accordée.

La méthode de contrôle des exportations a été conçue de manière à gagner la collaboration des collectionneurs et des marchands installés au Canada. Il sera demandé au Parlement de voter des crédits suffisants pour permettre au gouvernement d'aider les établissements canadiens de toutes les régions du pays à acquérir ces trésors nationaux qui risquent de quitter le pays et pour lesquels la Commission

a imposé un délai. Ces crédits permettront également de rapatrier les biens culturels qui intéressent le patrimoine national du Canada et qui se trouvent actuellement sur le marché international.

Exemptions de taxe

Des modifications à la Loi de l'Impôt sur le revenu exempteront de l'impôt sur les gains en capital, les trésors nationaux vendus à des établissements ou administrations désignés du Canada, et permettront au contribuable qui fait don d'un trésor national à un établissement ou une administration désignés, de déduire de son revenu imposable la totalité de la valeur de l'objet, comme dans le cas de dons à la Couronne. Ces exemptions fiscales ne seront pas réservées aux cas où le propriétaire a essayé d'exporter un trésor national, et ce afin de ne pas désavantager ceux des Canadiens qui choisissent de vendre ou de donner aux établissements publics de leur pays des articles importants pour notre patrimoine.

La loi prévoit aussi la création d'un Compte des dotations pour la conservation du patrimoine national, auquel le secteur privé pourra faire des contributions qui serviront à l'acquisition de trésors nationaux, en complétant les crédits affectés à cette fin par le gouvernement. Les dons versés à ce compte seront entièrement déductibles des impôts.

Le projet contient des clauses précises interdisant l'importation au Canada de biens culturels illégalement exportés d'autres pays. Le procureur général du Canada intentera les poursuites judiciaires nécessaires et les tribunaux canadiens fixeront le montant de l'indemnité que devra verser à l'acheteur canadien de bonne foi, pour la restitution d'un objet exporté illégalement, tout État partie avec le Canada à un accord bilatéral ou multilatéral sur les biens culturels. Ces clauses permettront au Canada de ratifier la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, que l'UNESCO a adoptée en 1970.

"Non seulement j'estime que le gouvernement fédéral a le devoir de sauvegarder le patrimoine national, mais j'ai la conviction que cette obligation s'étend au patrimoine culturel de l'humanité," a dit M. Faulkner.

La conjoncture... (suite de la page 2)

ont accusé une vive hausse aux États-Unis, en partie à cause d'une évolution de la productivité encore plus défavorable que dans notre pays, il reste que l'augmentation des salaires et des traitements y a été plus modérée qu'ici. Les salaires hebdomadaires n'ont guère accusé d'accélération aux États-Unis et, au moins depuis la fin du premier semestre, les augmentations octroyées dans le cadre d'accords salariaux semblent être à peu près deux fois moins élevées que celles accordées au Canada. (Extrait du Rapport annuel 1974 de la Banque du Canada.)

Échange d'élèves Québec/Colombie-Britannique

Pour la seconde année consécutive, des élèves du Collège Camosun de Victoria se proposent d'organiser un programme d'échange avec des collégiens et jeunes universitaires du Québec. Cet échange fait partie d'un cours interdisciplinaire offert par le Collège Camosun, et qui porte sur le Québec, sa langue, son histoire, sa littérature, sa sociologie, sa psychologie et ses sciences politiques.

La Loi sur la représentation des T. N.-O.

Le bill C-51 tendant à augmenter la représentation des Territoires du Nord-Ouest à la Chambre des communes et à établir une Commission chargée de reviser les limites de leurs circonscriptions électorales est passé en 2e lecture le mois dernier.

En expliquant le but de ce bill, le président du Conseil privé, M. Mitchell Sharp, a parlé de "cette immense éten-

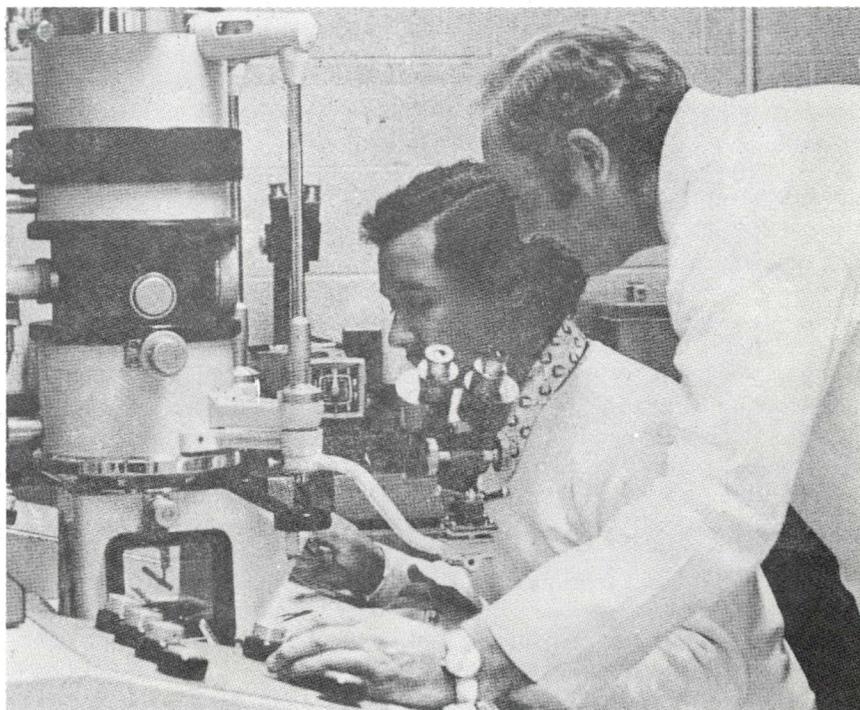
due d'une superficie de 1,300,000 milles carrés beaucoup trop vaste, dit-il, pour qu'il soit physiquement possible à un seul député d'en faire le tour et d'en connaître tous les recoins".

M. Sharp a ajouté que le gouvernement a examiné déjà maints projets visant à diviser les Territoires du N.-O. en deux circonscriptions....et qu'il a constaté qu'il serait très difficile de trouver la meilleure délimitation sans étudier toutes les données pertinentes. Ce qui importe, a dit le ministre, c'est la nécessité de laisser jouer aux résidents un rôle déterminant dans l'établissement de ces limites et de leur fournir les moyens de faire connaître leurs points de vue.

M. Sharp a poursuivi en ces termes: "C'est pourquoi le bill prévoit l'attribution de cette tâche, aux termes de

modifications à la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, à une commission indépendante présidée par un juge et comprenant deux membres, nommés par l'Orateur de la Chambre, choisis parmi les résidents des Territoires du Nord-Ouest. Le commissaire à la représentation serait le quatrième membre. Cette commission serait chargée de consulter les résidents des Territoires du Nord-Ouest et de faire des recommandations pour la délimitation de circonscriptions, en tenant compte des facilités de transport et de communication et de la communauté d'intérêts au sein de ces circonscriptions, et en veillant à ce qu'elles soient en gros, de taille semblable. Ces critères ont été jugés particulièrement pertinents pour les Territoires du Nord-Ouest"....

Étudiant en biomédecine de la République dominicaine



Fernando Ruiz (assis), ingénieur électricien au Centre de physique de l'Institut d'études biomédicales de la République dominicaine, était récemment de passage à l'Université Queen's de Kingston, afin de se familiariser avec les techniques et les instruments du département de pathologie de cette institution. Il est accompagné ici de M. Edward Tyerman, technicien en chef, qui lui montre le microscope électronique.

Des échanges impliquant du personnel

des secteurs technique, médical et paramédical sont prévus entre la République dominicaine et l'Université Queen's dans le cadre du programme du Dr Sergio Bencosme. Ce que M. Ruiz apprend au Canada, il l'enseignera à d'autres à son retour.

L'Institut s'apprête à améliorer et à agrandir ses installations cliniques avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international, de l'Universidad Nacional Pedro Henriquez Urena et de l'Université Queen's.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiario de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.